



#NCRelance

1 les mesures d'urgence



GOUVERNEMENT DE LA
NOUVELLE-CALÉDONIE

Une économie impactée mais sauvegardée,

La Nouvelle-Calédonie, contrairement à la plupart des pays, demeure préservée de la Covid-19¹, le virus ne circulant pas sur le territoire. Le gouvernement a rapidement réagi en prenant des mesures de soutien à l'économie dès le 11 avril 2020. Elles ont eu des effets particulièrement bénéfiques et ont permis d'amortir le choc économique provoqué par la fermeture des frontières, le confinement de la population, et le ralentissement de la consommation interne.

Néanmoins, la Nouvelle-Calédonie subit les conséquences de la crise sanitaire internationale et sa situation économique demeure préoccupante. Il convient ainsi de réaliser le bilan des mesures mises en œuvre, comme de la situation économique locale, dans la perspective de définir un plan de relance pour l'économie calédonienne.

Les effets de la Covid-19 et du confinement sur l'économie de la Nouvelle-Calédonie

L'économie calédonienne était dans une situation de croissance modeste en 2019 et 2020 tout en bénéficiant de signaux favorables (baisse du nombre de demandeurs d'emplois notamment). Elle dispose également de certains facteurs de résilience qui lui ont permis de limiter l'impact de la crise : le poids encore modeste du secteur touristique dans son économie, le développement de son tissu industriel, une production locale pour certains produits maraichers, et une activité minière et métallurgique plutôt épargnée par les conséquences de la crise sanitaire et le rôle d'amortisseur du secteur public. En revanche, certaines vulnérabilités ont été mises en exergue par cette crise comme notamment la dépendance aux approvisionnements extérieurs.

Les pertes pour l'économie calédonienne durant les 4 semaines de confinement ont été estimées à 34,1 milliards de francs CFP par le CEROM, soit l'équivalent de 3,5% de PIB. Sur l'année 2020, cet organisme estime les pertes de l'économie calédonienne dans une fourchette comprise entre 52,8 milliards à 62,5 milliards de francs CFP soit 5 à 6% du PIB.

¹ La suspension des vols dès le mois de mars, puis la mise en place d'une quatorzaine obligatoire en hôtel ont empêché la propagation du virus mais ont eu un coût élevé : près de 10 milliards de francs CFP.

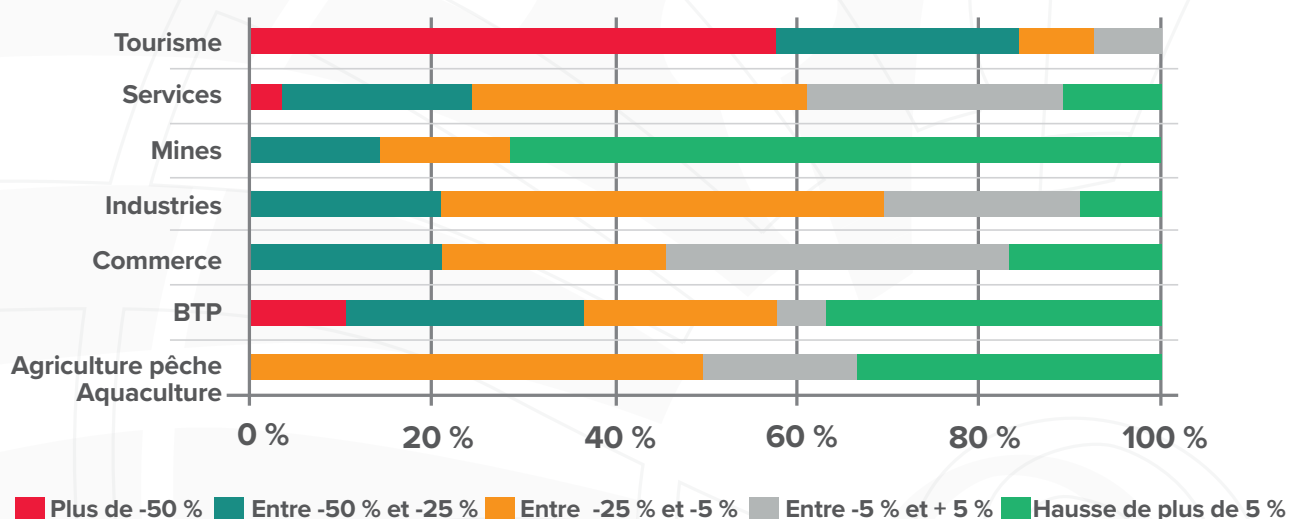
Une économie impactée mais sauvegardée,

Certaines entreprises durablement impactées

Les mesures exceptionnelles de confinement et de suspension du trafic aérien international ont induit un arrêt de l'activité dans certains secteurs (tourisme, hôtellerie, restauration, transports, loisirs...), et une baisse substantielle d'activité dans d'autres secteurs qui n'ont fonctionné que partiellement (BTP, industrie, commerce...). D'autres secteurs ont été davantage épargnés (pharmacie, agroalimentaire, services financiers, agriculture...). Peu, voire pas, de pénuries ont été observées et les rayons des magasins ont été correctement achalandés.

Les entreprises du secteur touristique ont vu leur chiffre d'affaires se réduire de plus de 50 % pour la moitié d'entre elles (Graphique 1). Les secteurs du BTP, déjà en difficulté avant la crise sanitaire, et des services ont également été impactés. En revanche, le secteur des mines n'a pas été particulièrement perturbé.

Graphique 1 : Évolution du chiffre d'affaires des entreprises de différents secteurs au deuxième trimestre par rapport au deuxième trimestre 2019 (IEOM, 2020)



Cette baisse de chiffre d'affaires a entraîné d'importantes pertes de trésorerie pour les entreprises en question, mais les mesures mises en place par le gouvernement ont permis d'en limiter l'impact.

Une économie impactée mais sauvegardée,

Les ménages ont constitué une épargne de précaution

La crise sanitaire a eu un impact particulièrement important sur la consommation des ménages. Le comportement des consommateurs a été bouleversé durant le confinement puisque les calédoniens ont reporté une partie de leurs achats tout en constituant une épargne de précaution importante. Le CEROM a cependant observé un rattrapage partiel de la consommation à partir de juin dans le secteur automobile, les achats de voitures neuves et d'occasion ayant triplé entre avril et juillet. D'autres secteurs comme la grande distribution, le commerce et les services semblent également profiter d'un regain de consommation de la clientèle locale désormais captive et qui peut difficilement quitter le territoire pour consommer à l'extérieur.

Certaines populations ont vu leur situation se fragiliser durant la crise sanitaire comme les travailleurs indépendants (patentés), les intérimaires ou encore les populations relevant de l'économie informelle. Le CEROM alerte ainsi sur un risque d'accroissement des inégalités sociales.

L'indice des prix à la consommation est resté stable durant la période de confinement et les craintes d'une hausse brutale des prix (notamment alimentaires) liée à des problématiques d'approvisionnement se sont avérées infondées. Les prix alimentaires n'ont que légèrement augmenté de janvier à juin (+2,5%) (Cette hausse dite « saisonnière » est observée chaque année indépendamment de la crise actuelle) tandis que les prix de l'énergie ont quant à eux fortement diminué sur la même période (-10%), avant de repartir à la hausse à partir de juillet.

L'impact des mesures prises sur l'économie calédonienne

Afin de limiter l'impact de la crise sanitaire, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, l'État et les provinces ont mis en œuvre plusieurs mesures fortes visant à soutenir les entreprises du territoire (Tableau 1)².

² Délibération n°26/CP du 11 avril 2020, délibération n°40/CP du 29 juin 2020.

Une économie impactée mais sauvegardée,

Les mesures du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie

Les mesures prises par le gouvernement ont porté tant sur le maintien des emplois et compétences, du pouvoir d'achat que sur la trésorerie des entreprises.

À destination des personnes :

- ✓ « Allocation Covid-19 » – chômage partiel accru porté à 70 % du salaire brut dans la limite de 4,5 SMG ;
- ✓ Indemnités de compensation de perte de revenu ;
- ✓ Indemnités de maintien à domicile pour les personnes à risque et pour garde d'enfant à domicile ;
- ✓ Indemnités pour les personnes bloquées à l'extérieur du territoire.

À destination des entreprises :

- ✓ Le report des échéances de paiement des cotisations sociales du premier et deuxième trimestre 2020 ;
- ✓ Le report des échéances fiscales accordées sur demande des entreprises ;
- ✓ Réquisitions de certains hôtels pour l'organisation de la quatorzaine et de la compagnie aérienne locale, qui constituent une aide indirecte.

Le prêt de 28,6 milliards de francs CFP accordé par l'AFD a notamment permis de financer le dispositif de chômage partiel, de compenser les besoins de trésorerie de la CAFAT et des collectivités publiques calédonniennes liés aux reports et pertes de cotisations sociales et fiscales, ainsi que les dépenses induites par la gestion de la crise (réquisitions des hôtels pour la quatorzaine et de la compagnie aérienne internationale).

La mise en place de « l'allocation Covid-19 »

L'allocation de chômage partiel dite « allocation Covid-19 » a été réservée à certaines entreprises directement impactées par les conséquences de la crise sanitaire internationale. Ces mesures ont été étendues jusqu'à fin novembre 2020 pour certains secteurs durablement touchés (hôtellerie, agences de voyage, transport de passagers).

Cette mesure a permis de maintenir les revenus des bénéficiaires, avec une allocation équivalente à 70% du salaire brut dans la limite de 4,5 SMG. De manière habituelle, le taux d'allocation du dispositif de chômage partiel est fixé à 66% SMG.

1500 entreprises et 104 employeurs de personnel de maison ont déposé un état de remboursement concernant 10663 salariés au mois d'avril. Au mois de mai, 5,9 % de l'emploi salarié était indemnisé (3823 personnes) au titre du chômage partiel. De mars à mai, le total des prestations s'est établi à 1,5 milliards de francs CFP.

Cette allocation a permis d'éviter une chute globale du pouvoir d'achat des ménages, de limiter une contraction de la demande qui aurait eu des effets importants sur les entreprises calédonniennes (baisse de chiffre d'affaires, licenciements, ...).

Une économie impactée mais sauvegardée,

Le report de cotisations et de charges

Les entreprises éligibles à l'allocation de chômage partiel dite « allocation covid-19 » étaient également éligibles au report des échéances de paiement des cotisations sociales et fiscales. Ces reports de charges, dont ont pu également bénéficier les travailleurs indépendants, ont permis de préserver la trésorerie des entreprises qui ont subi une baisse d'activité importante, notamment d'avril à mai.

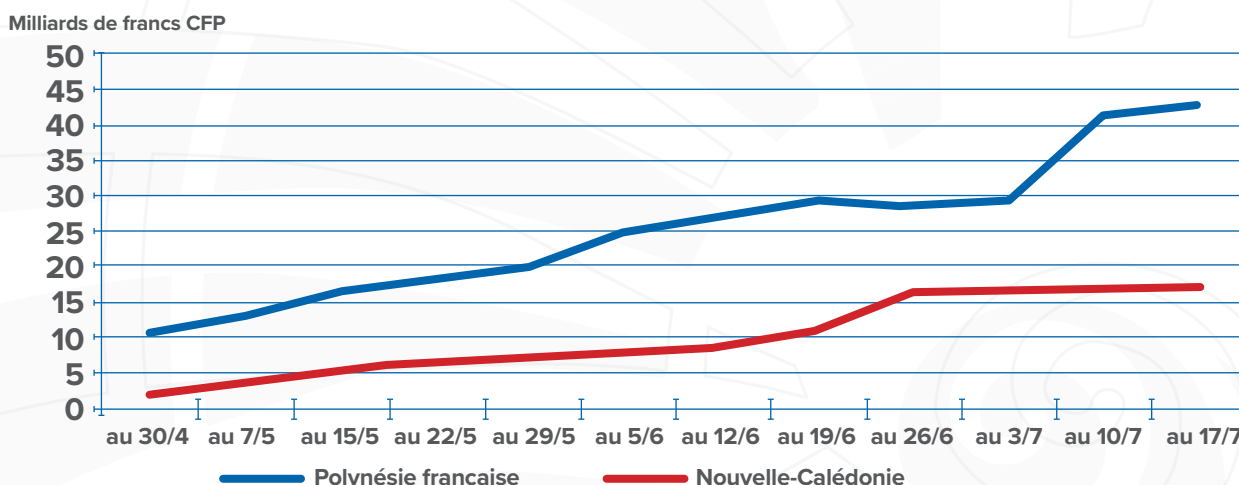
Environ 800 entreprises ont déposé une demande de report pour les cotisations du premier trimestre, moins de 100 entreprises ont déposé une demande pour le deuxième trimestre. Au total, ce report représente une somme de 1,7 milliards de francs CFP.

Les mesures de l'État

L'État a instauré un fonds de solidarité aux entreprises (FSE), un dispositif d'aide directe aux entreprises les plus fragiles et les plus petites. Cette aide a permis de compenser la perte du chiffre d'affaire mensuel causé par le confinement et le ralentissement économique. Ce dispositif a été élargi à certaines entreprises de taille plus importante³. Entre les mois de mars et juin, ce fonds a soutenu 11 761 entreprises calédonniennes pour un montant total de 1,9 milliards de francs CFP, pour une aide d'un montant de 166 000 francs CFP en moyenne.

L'État a également proposé un prêt garanti (PGE), ce dispositif exceptionnel de garantie permettant de faciliter le financement des entreprises par les banques. Le montant des prêts garantis par l'État à hauteur de 90%⁴ accordés fin juillet s'élevait à 17,2 milliards de francs CFP en Nouvelle-Calédonie contre 42,9 milliards de francs CFP en Polynésie-Française (Graphique 2).

Graphique 2 : Le montant des PGE accordé par l'ETAT (MINEFI, 2020)



L'institut d'émission d'outre-mer (IEOM) est quant à lui intervenu auprès des entreprises par le biais de la médiation du crédit. En août, 32 demandes de médiations avaient été déposées et instruites. L'IEOM est également intervenu auprès des banques par l'ouverture de lignes de refinancement bancaires, ce qui a permis d'apporter de la liquidité aux banques calédonniennes. Depuis décembre 2019, les refinancements de l'IEOM auprès des banques a été porté de 13 à 109 milliards de francs CFP sur des durées plus longues (6, 12 et 24 mois), à des taux plus bas.

³ Décret n° 2020-371 du 30 mars 2020 modifié.

⁴ Le PGE est plafonné à 25% du chiffre d'affaires ou deux fois la masse salariale de 2019

Une économie impactée mais sauvegardée,

Les mesures des provinces

La province Sud a mis en place une aide à la trésorerie d'un montant maximal de 1,5 million francs CFP, et une aide au maintien de l'effectif salarié d'un montant maximum de 10 millions de francs CFP. Début mai 2020, la province Sud avait aidé près de 2 400 entreprises pour un montant estimé à 451 millions de francs CFP.

La province Nord a quant à elle mise en place une aide destinée à la prise en charge des cotisations au RUAMM et de la Contribution Calédonienne de Solidarité (CCS) des entreprises les plus fragiles. Cette aide est venue en complément du FSE et l'enveloppe s'élève à 130 millions de francs CFP. Cette aide a été étendue aux travailleurs indépendants en avril 2020.

La province des Iles Loyauté a proposé un dispositif d'aide d'urgence ouverte à toutes les entreprises en difficultés de tous les secteurs économiques, constitué d'une première aide allant jusqu'à 360 000 francs CFP et d'une seconde aide exceptionnelle allant jusqu'à 20 millions de francs CFP. Par ailleurs, la province des Iles Loyauté a également mis en place une aide destinée aux entreprises du secteur des croisières dont l'activité s'est brutalement interrompue.

Tableau 1 : Les différentes aides liées à la crise du Covid-19 (DAE, 08/2020)

Émetteur	Nom de la mesure	Montant global (Millions)
GNC	Chômage partiel	1 500
	Report de cotisations et charges	1 460
État	Fonds de solidarité aux entreprises	1 900
	Prêts garantis	17 200
Total GNC + ETAT		22 060
PSUD	Aide à la trésorerie	451
PNORD	Aide destinée aux travailleurs indépendants	130
PILES	Dispositif d'aide d'urgence et d'aide exceptionnelle	Non connu
	Aides aux entreprises du secteur des croisières	Non connu

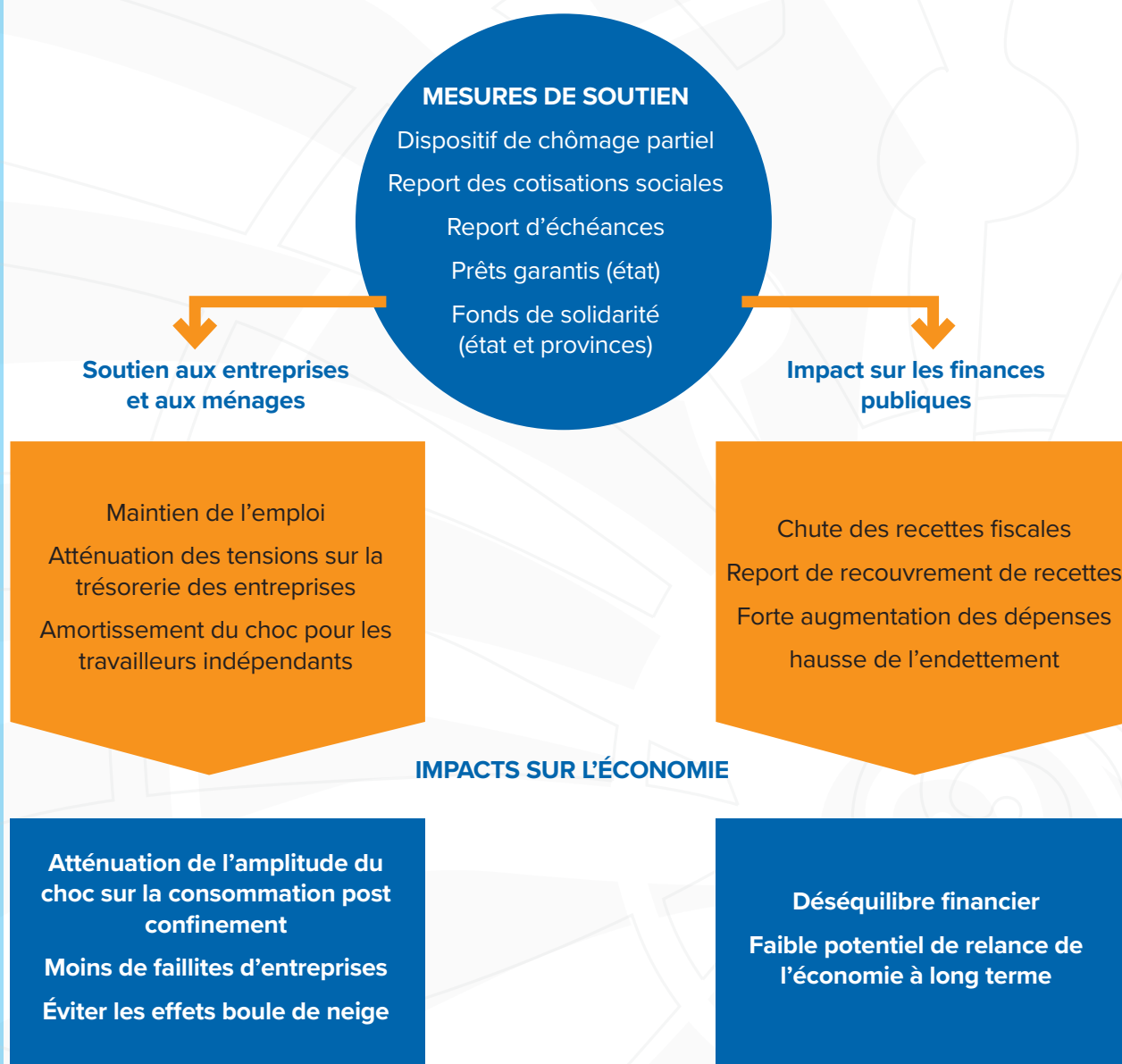
L'ensemble des aides mises en place pour répondre à la crise sanitaire et économique s'élève à près de 23 milliards de francs CFP. Ces différentes aides ont permis d'éviter une crise de liquidité qui aurait eu un impact très négatif sur l'emploi salarié et donc sur la consommation des ménages. Néanmoins la question d'une potentielle crise de solvabilité des entreprises pourrait se poser dans les mois qui suivent au moment du paiement des premières échéances des prêts.

Une économie impactée mais sauvegardée,

Une situation tendue qui nécessite des mesures économiques fortes

La crise sanitaire semble s'installer dans le temps dans le reste du monde et en particulier en Europe, premier partenaire commercial de la Nouvelle-Calédonie. S'il a été épargné par l'épidémie, le territoire demeure quant à lui dans une situation préoccupante sur le plan économique qui nécessite des mesures fortes. Les entreprises de tous les secteurs restent réservées sur leurs prévisions d'investissements, tandis que le taux de créances douteuses a fortement augmenté depuis début 2020. Il est également nécessaire de s'interroger sur la survie des entreprises de certains secteurs durablement impactés (tourisme, transport).

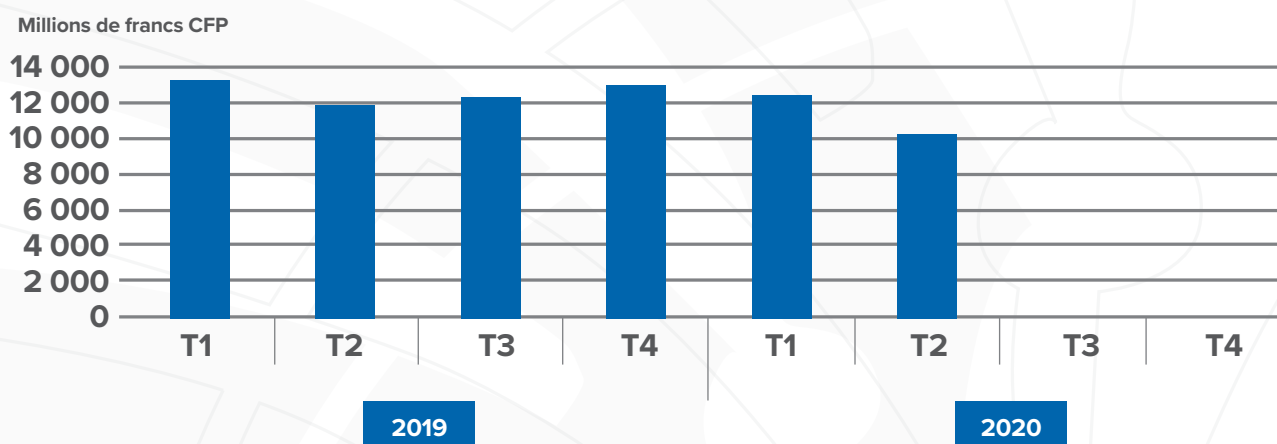
Figure 1 : L'impact des mesures de soutien sur l'économie calédonienne (CEROM, 2020)



Une économie impactée mais sauvegardée,

Par ailleurs, le reversement de la TGC représente 40 % des impôts ayant fait l'objet d'un échéancier ou report de paiement, signe de difficultés de trésorerie des entreprises. Les prévisions de recettes fiscales sur les budgets des collectivités publiques de Nouvelle-Calédonie (répartition et reversement) sont en baisse de 9 % par rapport à 2019 (Graphique 5).

Graphique 5 : La TGC collectée par trimestre en 2019 et 2020 (DBAF, 2020)



Ainsi, la Nouvelle-Calédonie est confrontée à un effet ciseau associant une baisse de cotisations et de recettes d'une part et une hausse des prestations sociales et des dépenses d'autre part. Cet effet ciseau peut conforter la morosité économique à moyen terme en limitant la capacité d'investissement ou de commande publique des institutions à un moment où elles ont un rôle à jouer dans la relance.

Il est désormais essentiel de poursuivre cet effort à travers un plan qui viendra soutenir et transformer l'économie Calédonienne.

22 mesures urgentes pour soutenir l'économie Calédonienne

22 mesures urgentes pour soutenir l'économie Calédonienne

SOUTENIR LES SECTEURS DURABLEMENT IMPACTÉS

Certains secteurs de l'économie grâce à une reprise de la consommation intérieure constatent une hausse de leur activité, néanmoins d'autres sont et seront durablement impactés ce qui imposent des mesures fortes d'aides à la trésorerie et à la reconversion.

Mesure 1 : faire voter une loi de pays visant à abandonner les charges sociales et fiscales pour les secteurs durablement impactés, tels que le tourisme, les transports, etc. Cette mesure permettra de soulager la trésorerie des entreprises qui ont vu leur chiffre d'affaire considérablement baisser, voir disparaître. (Fin octobre 2020). Cette mesure est financée par le prêt AFD.

Mesure 2 : prolongation de trois mois de l'allocation covid-19, avec une révision du taux.

Mesure 3 : permettre aux salariés en passe d'être licenciés ou aux personnes en chômage, du fait de la crise sanitaire liée au Covid-19, d'être pris en charge au titre d'actions de formation non diplômantes visant l'acquisition de compétences nouvelles nécessaires, soit au maintien dans l'emploi, soit à un retour rapide à l'emploi. Ces actions seront proposées par le FIAF en partenariat avec les collectivités. La possibilité d'étendre ce dispositif aux travailleurs indépendants sera étudiée.

SOUTENIR LE POUVOIR D'ACHAT ET LA CONSOMMATION INTÉRIEURE

La situation économique de la Nouvelle-Calédonie s'est maintenue dans certains secteurs en raison d'un renforcement de la consommation intérieure, ainsi il a été constaté une forte hausse des crédits à la consommation, une reprise des ventes de véhicules et des ventes de biens immobiliers.

Le maintien de la consommation intérieure est un élément essentiel à la relance de l'économie, pour cette raison différentes mesures seront instaurées afin d'atteindre cet objectif :

Mesure 4 : favoriser le pouvoir d'achat en supprimant les droits de douanes sur certains produits en provenance d'Australie, Nouvelle-Zélande et de Fidji pour une durée d'un an. (Premier semestre 2021)

Mesure 5 : prolonger d'un an la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat permettant aux entreprises de verser à leurs salariés jusqu'à 100 000 F.CFP totalement exonérée de charges sociales et d'impôt sur le revenu. (Fin 2020)

Mesure 6 : permettre au fonds d'action social de la CAFAT de financer des actions de loisirs en Nouvelle-Calédonie. (Fin d'année 2020)



22 mesures urgentes pour soutenir l'économie Calédonienne

SOUTENIR LE TISSU ÉCONOMIQUE ET L'EMPLOI

Les TPE/PME représentent plus de 90% du tissu économique Calédonien ; beaucoup d'entre elles ont vu leur trésorerie impactée, ce qui a engendré des situations de tensions sur la gestion de l'entreprise et le maintien de l'activité.

Cette crise a démontré une nouvelle fois la nécessité de mieux accompagner les TPE/PME, d'améliorer les délais de paiement des entreprises et de renforcer la trésorerie des structures.

Mesure 7 : lancer un Small business act calédonien (plan patentés et TPE) en lien avec les différentes collectivités afin de mieux structurer les TPE/PME. Ce plan comprendra des mesures sur le statut des entreprises, la protection sociale, la professionnalisation des entrepreneurs, etc (Fin 2020).

Mesure 8 : une mesure favorisant l'embauche des jeunes de moins de 25 ans au sein des TPE PME sera proposée par les partenaires sociaux. Cette mesure sera financée par une hausse du prix des carburants.

Mesure 9 : Mettre en place le crédit-bail immobilier afin de permettre à des structures financières (banques, foncières...) d'acheter des biens pour les louer durant une période définie. Elles restent propriétaires durant ce temps, mais à l'échéance du contrat elles offrent aux entreprises locataires la possibilité d'acquérir les biens loués, pour un prix fixé dès l'origine qui tient compte des versements déjà effectués sous forme de loyers.

Pour les entreprises déjà propriétaires, le mécanisme de lease-back permet de soulager la trésorerie des entreprises propriétaires via une cession/location de leur actif»

Mesure 10 : Mettre en œuvre la politique d'orientation de la commande publique vers les entreprises locales. Par une « Stratégie du Bon achat », la Nouvelle-Calédonie et ses établissements s'engageront notamment à réserver une partie de ses achats aux TPE calédoniennes et à instaurer des critères d'attribution et des conditions d'exécution favorisant les offres locales, tel que le permet la réforme du code des marchés.

Mesure 11 : favoriser la trésorerie des entreprises en passant de 30 jours date de livraison à 30 jours fin de mois à compter de la date d'émission de la facture. (Novembre 2020)

Mesure 12 : améliorer la trésorerie des entreprises en prévoyant un système d'amortissement exceptionnel de certains biens pour une durée de 3 ans.

Mesure 13 : Favoriser l'ajustement des assiettes de cotisations et règlement des cotisations sociales des entreprises et chefs d'entreprises selon leur situation d'activité, pour leur permettre d'être à jour de leurs obligations tout en prenant en compte leurs contraintes d'activité (service existant au sein de la CAFAT)

Mesure 14 : développer les potentiels d'export de produits et services calédoniens en transformant l'incitation fiscale existante en crédit d'impôt, et en introduisant une prime à l'export en collaboration avec Business France. (Fin 2020)



22 mesures urgentes pour soutenir l'économie Calédonienne

ÉCRIRE UN NOUVEAU CONTRAT SOCIAL

Les partenaires sociaux ont un rôle essentiel à jouer dans la relance et la transformation de l'économie Calédonienne. Il est important que le dialogue soit renforcé à travers une grande négociation qui devra aboutir à un nouveau contrat social.

Mesure 15 : engager la rédaction d'un nouveau contrat social et confier aux partenaires sociaux pour une période de 6 mois une négociation sur la compétitivité des entreprises et le pouvoir d'achat des salariés devant aboutir à des propositions concrètes sur les salaires, l'intéressement, l'absentéisme, les IRP, la flexibilité du temps de travail, etc.

ENGAGER UN CHOC DE SIMPLIFICATION

La simplification des démarches administratives est un objectif prioritaire. La complexité, les lourdeurs et la multiplication des actes constituent un frein à l'amélioration de la compétitivité des entreprises et par conséquent à la création d'emploi.

Un véritable choc de simplification sera instauré pour regagner en efficacité et en performance.

Mesure 16 : Créer dès la fin de l'année 2020 une plateforme numérique pour les entreprises dénommée Cesam.nc. Moderne et accueillante, elle offrira une démarche personnalisée ainsi que l'accès à l'ensemble des aides financières, services d'accompagnement et de conseil des acteurs publics et parapublics à destination des entreprises (hors agriculture) (Novembre 2020). Elle permettra également d'accéder aux formalités administratives en ligne telles que celles proposées par le site guichet-entreprises.nc

Mesure 17 : Développer le site guichet-entreprises.nc afin d'étendre la réalisation des démarches en ligne gratuites, telles que la création, la radiation, la modification des entreprises individuelles (décembre 2020) et appartenant au régime RCS (2021), et promouvoir la simplification des démarches administratives des entreprises à travers son dispositif «Dites-le une fois !».



22 mesures urgentes pour soutenir l'économie Calédonienne

SOUTENIR ET DYNAMISER L'INVESTISSEMENT

Comme pour l'instauration de mesures dynamisant la consommation intérieure, la relance économique passera par le maintien des investissements publics, la simplification des investissements privés mais également le lancement de nouveaux projets structurants.

La mise en œuvre d'une politique d'attractivité territoriale nous permettra de développer de nouveaux programmes d'investissements privés.

Mesures 18 : créer une commission d'urgence économique afin de faciliter la réalisation des projets privés. Celle-ci sera constituée des représentants des secteurs public et privé afin d'identifier les freins. (Fin 2020)

Mesures 19 : faciliter les investissements des particuliers en mobilisant leur épargne en augmentant le plafond déductible des travaux à domicile et l'installation d'équipements verts de 2 à 10 millions reportable sur 5 ans. Le renforcement de ce dispositif permettra de soutenir l'activité des artisans. Permettre aux locataires d'utiliser cette mesure. (Fin 2020)

Mesure 20 : mobiliser l'épargne des Calédoniens vers des projets structurants et vers les PME en créant un fond d'investissement local. (Mi 2021)

Mesure 21 : étendre aux petits commerces les secteurs éligibles au dispositif de défiscalisation locale pour le financement de leurs outils de production. Baisser le seuil d'éligibilité pour une durée d'un an afin de faciliter le financement de petits projets.

Mesure 22 : instaurer un dispositif favorisant la rénovation urbaine des surfaces commerciales.



22 mesures urgentes pour soutenir l'économie Calédonienne

TRANSFORMER NOTRE ÉCONOMIE

Les mesures précédentes s'inscrivent dans une première étape d'urgence économique où il est essentiel d'instaurer un choc de confiance pour relancer la création de richesse et d'emplois.

Cette période complexe doit permettre à la Nouvelle-Calédonie de transformer son modèle économique en l'inscrivant dans une dynamique de long terme, plus durable, plus moderne et plus agile.

Ainsi des mesures structurantes seront proposées prochainement afin de transformer l'économie Calédonienne.

